

de Journal du Hédewin
19 Janvier 2010

Vers une pérennisation des plans grands froids en Wallonie

En Région wallonne, l'accueil de personnes en difficulté est géré par les autorités politiques sous différentes formes. On estime à 12.000 le nombre de bénéficiaires des maisons d'accueil pour adultes en difficultés sociales, pour un total de plus de 600.000 nuitées par an.

Ces infrastructures hébergent des femmes victimes de violences et leurs enfants, des ex-détenus, des SDF, etc. Souvent, ces personnes y sont accueillies après un certain parcours préparatoire, d'autres, dans l'urgence. La durée de cet hébergement varie de 1 nuit à 9 mois, voire plus», explique la ministre de la santé Eliane Tillieux. Plus de vingt millions d'euros seront consacrés à ce secteur en 2010. «Cela signifie une croissance importante des moyens résér-

vés à ce secteur, la mise en œuvre du décret s'étant réalisée progressivement depuis 2005. Aujourd'hui, plus de 2.000 places sont ouvertes au sein de 53 maisons d'accueil, 11 maisons de vie communautaire, 7 abris de nuit (+ 4 extensions cet hiver) et enfin 4 maisons d'hébergement de type familial.» Les abris de nuit sont agréés par la Région wallonne et financés par le fédéral. En Région wallonne, on évalue à 30.000 le nombre annuel de nuitées dans les abris de nuit. «Ce

chiffre est à prendre avec circonspection. En effet, l'inconditionnalité de l'accueil et la garantie de l'anonymat ne permettent pas une statistique extrêmement précise. Les abris de nuit fonctionnent au sein des coordinations locales que sont les Relais sociaux. Les relais ont réalisé une recherche sur les freins à l'hébergement d'urgence (l'accueil des SDF ou l'hébergement des chiens...). La faisabilité des propositions contenues dans cette recherche fait actuellement l'ob-

jet d'une analyse par mon département. Dans les prochaines semaines, j'organiserai une table ronde sur les résultats de cette enquête. » A terme, la ministre souhaiterait pouvoir aboutir à une récolte de données unifiées pour tous les relais. «C'est pourquoi, une réflexion générale sur la récolte des statistiques des relais sociaux est actuellement en cours en collaboration avec l'IWEPs.» Enfin, pour le plan hiver 2009-2010 de nouveaux efforts ont été faits en Région wallonne: quatre extensions ont été accordées à des abris de nuit agréés, de nombreuses subventions ont été accordées (30.000 € pour les Relais sociaux de Werviers, Namur, La Louvière, Mons et Tournai), Charleroi a bénéficié d'une aide exceptionnelle de 90.000 €. «Outre l'octroi

de ces subventions, mon objectif est d'entamer une réflexion générale sur les plans hiver en vue de leur pérennisation. Les Relais sociaux et leurs partenaires seront associés à cette réflexion. Avant la fin de cette année, un plan d'action 2010-2015 sera déposé sur la table du Gouvernement», précise la ministre Tillieux. Par ailleurs, les mesures prises ne consistent pas uniquement à offrir un hébergement de nuit. L'accueil de jour et de soirée n'est pas oublié. D'autres initiatives sont financées. Parfois, il s'agit de la mise à disposition de poêles, vêtements et couvertures. Parfois, l'infirmerie du relais santé sillonne les quartiers pour apporter l'aide aux personnes de la rue.

V.L.